



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

6/5/2022

Dossier complet le :

6/5/2022

N° d'enregistrement :

2022-6249

#### 1. Intitulé du projet

Procédure de protection du champ captant situé sur la commune de Menneville (ville de Desvres)  
Mise en place des périmètres de protection autour des captages et autorisation de DUP

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de Desvres

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Odile FROISSART, Directrice Générale des Services (DGS) de la commune de Desvres

RCS / SIRET

2 1 6 2 0 2 6 8 9 0 0 0 1 6

Forme juridique

Commune (collectivité territoriale)

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
17-b)	Le projet vise à autoriser un prélèvement annuel maximum de 310 000 m <sup>3</sup> /an conjointement sur l'ouvrage du "puits du Haut" et sur le nouveau captage.

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le champ captant de Menneville assure l'alimentation en eau potable de la commune de Desvres.

Le projet vise à permettre des prélèvements maximums annuels de 310 000 m<sup>3</sup>/an, répartis sur deux captages, celui du puits du Haut déjà exploité actuellement et un forage créé en 2010 dit "nouveau captage" implanté à environ 185 m au nord du puits du Haut, pas encore exploité ni équipé.

La commune de Desvres était jusqu'alors alimentée par l'eau du puits du Haut, ainsi que d'une galerie captante située à quelques mètres du nouveau captage. La commune a choisi de lancer une procédure d'abandon de la galerie en la sécurisant à cause notamment de problèmes de turbidité et de bactériologie de l'eau, au profit de l'exploitation du nouveau captage.

Actuellement, sur le champ captant, seul le puits du Haut alimente la commune, mais il ne peut satisfaire l'intégralité des besoins de Desvres. Depuis l'abandon de la galerie captante, le reste de la commune de Desvres (quartiers hauts de la commune) est alimenté par une interconnexion avec la commune de Longfossé.

## **4.2 Objectifs du projet**

L'autorisation de prélèvements pour les deux captages permettra à la fois de sécuriser l'approvisionnement en eau potable de la commune de Desvres, mais également d'augmenter la capacité de production pour satisfaire les besoins en eau futurs.

Outre les problèmes de turbidité et de bactériologie, la galerie captante est sensible aux sécheresses. Le recours au nouveau captage pour pallier l'approvisionnement de la galerie captante permettra de mieux sécuriser l'approvisionnement de Desvres.

## **4.3 Décrivez sommairement le projet**

### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Les seuls travaux qui pourront avoir lieu au droit du captage relèveront de la mise en service et de l'équipement du nouveau captage :

- Mise en place d'un dispositif de pompage sur le nouveau forage ;
- Installation d'un système de ventilation dans la chambre de captage ;
- Mise en place d'une alarme anti-intrusion ;
- Équipement du trop-plein par un clapet anti-retour.

Pour information, la galerie captante sera sécurisée pour abandon (une procédure est actuellement lancée, mais ne rentre pas dans le cas de la présente demande).

D'autres travaux sont prévus dans le cadre de l'instauration de la DUP dans l'objectif de mieux protéger la ressource sur les périmètres de protection futurs (cf avis de l'hydrogéologue agréé en annexe).

### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Les prélèvements envisagés sur le nouveau captage par l'hydrogéologue agréé correspondront globalement à ceux qui étaient auparavant effectués au droit de la galerie captante. Ils intègrent également une possible évolution des besoins futurs de la commune. Les prélèvements n'excéderont pas 310 000 m<sup>3</sup>/an.

Ils permettront à la commune de ne plus avoir à pallier le manque d'eau induit par l'arrêt des prélèvements à la galerie captante avec l'interconnexion de Longfossé, et de diminuer les prélèvements sur le puits du Haut.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Une procédure d'instauration de DUP pour la protection du champ captant de Desvres ainsi que la mise en oeuvre de périmètres de protection est actuellement en cours de lancement, faisant suite à l'avis de l'hydrogéologue agréé signé du 06 janvier 2022.

Un dossier de consultation administrative sera réalisé par la suite, ainsi qu'un dossier d'enquêtes publiques et parcellaires.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Autorisation de prélèvement pour les deux captages conjointement :	120 m <sup>3</sup> /h (45 m <sup>3</sup> /h pour le puits du Haut, 75 m <sup>3</sup> /h pour le nouveau captage)
- Débit horaire maximal	
- Débit journalier maximal	1 300 m <sup>3</sup> /j
- Volume annuel maximal	310 000 m <sup>3</sup> /an

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

-Puits du haut :  
Implanté à Menneville, ouvrage référencé BSS000AQWM à la BSS, situé sur la parcelle B-47 (appartenant à Desvres)  
Longitude: 1°51'42"E  
Latitude: 50°40'6"N

-Nouveau captage :  
Implanté à Menneville, ouvrage référencé BSS000APZQ à la BSS, situé sur la parcelle B-48 (appartenant à Desvres)  
Longitude: 1°51'38"E  
Latitude: 50°40'11"N

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le puits du Haut et le nouveau captage sont situés sur la zone ZNIEFF de type II "La Cuesta du Boulonnais entre Neufchâtel-Hardelot et Colembert", d'indice MNHN 310013721
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le champ captant est compris au sein du parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le champ captant n'est situé ni sur un site RAMSAR, ni sur une zone à dominante humide.



Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Menneville, où est implanté le champ captant, est couverte par : - Un PPR Catastrophe Naturelle (inondation et mouvement de terrain), prescrit ; - Un PPRN inondation du bassin versant de la Liane, prescrit le 17/07/2019.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une procédure d'instauration de DUP est actuellement en cours. Elle vise à mettre en oeuvre des périmètres de protection autour du captage du puits du Haut et du nouveau captage.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le puits du Haut est situé à une distance d'environ 220 mètres au nord de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) des "Pelouses et bois neutrocalcicoles de la Cuesta Sud du Boulonnais". Le nouveau forage est situé à une distance d'environ 370 mètres au nord de cette zone. Une carte de localisation figure en annexe 6.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les prélèvements du nouveau captage se feront dans la nappe de la craie cénomaniennne (nappe dans laquelle était prélevée l'eau de la galerie captante).  Les prélèvements correspondront globalement à ceux qui étaient pratiqués à la galerie captante, et les besoins figurant à l'avis de l'hydrogéologue agréé intègrent une possible évolution des besoins futurs dans les prélèvements demandés.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les prélèvements qui seront pratiqués sur le nouveau captage correspondant aux prélèvements qui étaient auparavant effectués à la galerie captante. L'impact sur la nappe sera donc similaire (le débit nominal des pompes de la galerie captante était de 80 m <sup>3</sup> /h, ici 75 m <sup>3</sup> /h sont demandés sur le nouveau captage qui remplace la galerie), d'autant plus que le nouveau captage est implanté à quelques mètres de l'ancienne galerie.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche est située à environ 370m au sud du nouveau captage.  Le nouveau captage étant implanté à quelques mètres de l'ancienne galerie captante, et les prélèvements envisagés sur ce captage étant du même ordre de grandeur de ceux qui étaient pratiqués à la galerie, aucun impact ne sera induit sur la zone Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Aucun effet négatif ne sera engendré par le projet sur l'environnement, ni la santé humaine.  
L'abandon de la galerie captante au profit de l'exploitation du nouveau captage permettra d'avoir une meilleure qualité des eaux distribuées.

De plus, le champ captant figure dans la liste des ouvrages dits prioritaires au regard du SDAGE 2022-2027, ce qui implique une attention particulière sur l'aspect qualitatif et quantitatif des eaux du bassin versant. Une étude d'aire d'alimentation de captage (AAC) ainsi qu'un diagnostic territorial multi-pressions, et un plan d'actions ont été réalisés.  
La mise en oeuvre, le suivi et l'animation du plan d'actions sur l'ensemble de l'aire d'alimentation du champ captant viseront à réduire les pressions sur le milieu au droit de l'AAC, dans l'objectif d'améliorer la qualité de l'eau.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La présente demande s'intègre dans le cadre de la mise en place de la protection réglementaire des captages de Menneville et de la demande d'autorisation de prélèvements sur le champ captant.  
Aucune incidence n'aura lieu sur le milieu naturel par rapport à la situation actuelle et passée. Les captages étant utilisés depuis plusieurs dizaines d'années.  
La présente démarche vise à sécuriser l'approvisionnement en eau de Desvres et à mieux protéger la ressource.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
L'avis de l'hydrogéologue agréé signé du 06 janvier 2022 est joint en annexe.

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à DESVRES

le, 14/04/2022

Signature

Le Maire,  
Marc DÉMOLLIENS



